

| | |
|--|--|
| <p>REPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>00 00 00 00 00 00 00</p> <p>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</p> <p>00 00 00 00 00 00 00</p> <p>COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p> | <p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p> <p>00 00 00 00 00 00 00</p> <p>SEANCE DU 26 JANVIER 2023</p> |
| <p>Nombre de Conseillers en exercice : 71 Présents à la séance : 45 Ont participé au vote : 55 Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Date de la convocation : 18 JANVIER 2023</p> | <p>L'an deux mille VINGT TROIS et le VINGT SIX JANVIER, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</p> |
| <p>Objet :</p> <p>Demande de préemption SAFER avec révision de prix – lieu-dit Lamboulade – Los Masos</p> <p>N° d'Ordre : 10-23</p> | <p>ASSISTAIENT A LA SEANCE : Fernand CABEZA, Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSCH, Olivier CHAUVÉAU, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Daniel ASPE Roger PAILLES, Marie-Edith PERAL, Claude ESCAPE, Chantal CALVET, Jean-François LABORDE, Jean-Pierre VILLELONGUE, Anne LAUBIES, Jean-Luc BLAISE, Gérard QUES, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Etienne TURRA, Corinne DE MOZAS, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Nathalie CORNET, Laurent CHARCOS, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, André JOSSE, Olivier GRAVAS, Guy BOBE, Jean-Louis SALIES, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Jean SERVAT, Henri GUITART, Pierre SERRA, Patrick LECROQ, René DRAGUE, Marie-France MARTIN, Bruno GUERIN.</p> <p>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT : Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT</p> <p>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Johanna MESSAGER a donné procuration à Aude VIVES, Stéphane GILMANT a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Guy CASSOLY a donné procuration à Anne LAUBIES, Anne-Marie CANAL a donné procuration à Daniel ASPE, Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Jean-Louis SALIES, Agnès ANCEAU-MORER a donné procuration à Etienne TURRA, David MONTAGNE a donné procuration à Nathalie CORNET, Françoise ELLIOTT a donné procuration à Jean-Luc BLAISE, Jean MAURY a donné procuration à Josette PUJOL, Christine HIERREZUELO a donné procuration à Henri GUITART.</p> <p>ABSENTS EXCUSES : Sébastien NENS, Patrice ARRO, Philippe DORANDEU, Yaël DELVIGNE, Thierry BEGUE, André ARGILES, Guy PEIX, Jean CASTEX, Claire LAMY, Christelle LAPASSET, Jean-Marie MAYDAT, Alain ESTELA, Serge BOYER, Raphaël VIGIER, Robert JASSEREAU.</p> |
| <p>Secrétaire de Séance : Bernard LAMBERT</p> | |

Le Président,

INFORME que la Communauté de Communes Conflent Canigó, par la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial, poursuit une politique ambitieuse d'animation foncière agricole visant à faciliter l'installation d'exploitants agricoles sur les terres agricoles du Conflent, mais aussi à lutter contre la spéculation sur les terrains agricoles.

RAPPELLE que consciente des enjeux liés à la préservation des terres agricoles, la Communauté de Communes Conflent Canigó a souscrit à l'outil Vigifoncier de la SAFER. Cet outil a permis le repérage de deux parcelles au lieu-dit « Lamboulade » à Los Masos, vendues à un prix spéculatif. La collectivité souhaite demander à la SAFER de mettre en œuvre son droit de préemption avec révision de prix pour ces parcelles, afin de lutter contre la spéculation sur les terrains agricoles et sécuriser de futures installations agricoles sur ce secteur.



DIT QUE la SAFER Occitanie a transmis à la Communauté de Communes, via son service « Vigifoncier », plusieurs notifications dont la suivante a conduit le Président à demander la mise en œuvre du droit de préemption SAFER, avec révision de prix :

- Deux parcelles de 1,80 ha au total, au lieu-dit « Lamboulade » à Los Masos, parcelles ZC0106A et ZC0106B pour 30 000 € (16 667e/ha), avec une proposition à 10 000e (5 555e/ha).

INDIQUE que la Commission Agriculture réunie en date du 3 janvier 2023, a donné un avis favorable sur ce dossier.

PROPOSE au conseil de valider la présente demande de préemption SAFER avec révision de prix et d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

PROPOSE de désigner la SCP Janer, comme notaire.

DEMANDE à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité.

PRECISE que Jean-Christophe JANER n'a pas pris part au vote, ni à l'examen de ce point.

VALIDE la demande de préemption SAFER avec révision de prix.

INDIQUE que la notification SAFER est jointe en annexe à cette délibération.

APPROUVE la désignation de la SCP Janer comme notaire.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé la minute.



Le 13 février 2023.

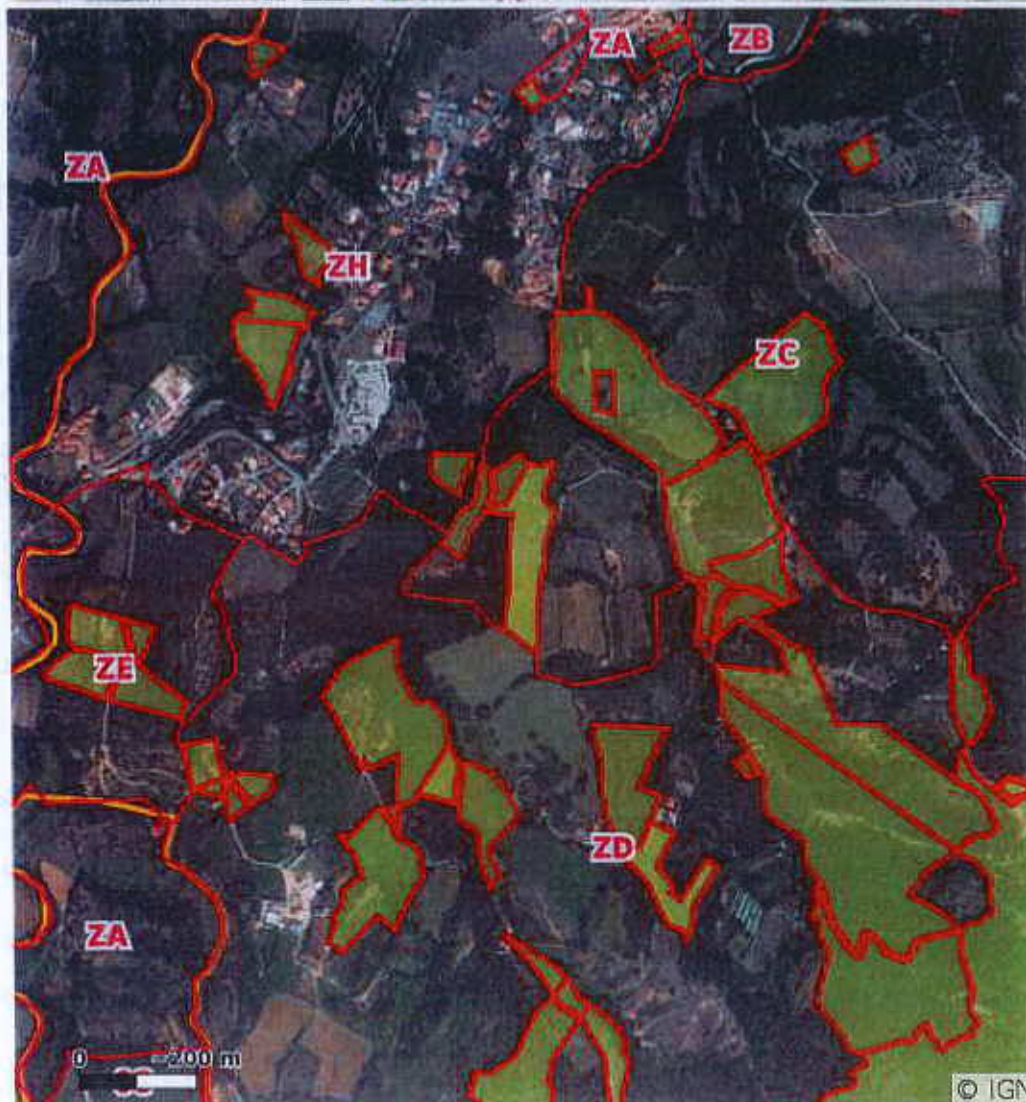
Pour extrait, certifié conforme,

Le Président,

Jean-Louis JALLAT.



Localisation



-  Sections cadastrales
-  Communes

0 200 m

© IGN

Informations

Informations générales

| | |
|---|---------------------------------|
| Numéro de dossier | NO 66 22 2417 01 |
| Commune | Los Masos (66104) |
| Date de réception | 14/10/2022 |
| Modalité et objet de la cession | Vente amiable biens immobiliers |
| Type de droits cédés | Pleine propriété |
| Surface notifiée | 1 ha 80 a 00 ca |
| Présence de bâti | Non |
| Valeur des biens immobiliers cédés | 30 000 € |
| Prix moyen / ha des biens immobiliers cédés (si non bâti) | 16 667 € / ha |
| Nature cadastrale prédominante | Terres |
| Situation locative | Libre |
| Date de fin du bail | |
| Fermier acquéreur | Pas de fermier |
| Exemption ou priorité au droit de préemption de la Safer | Pas d'exemption ni de priorité |
| Rédacteur de l'acte | JANER Jean-Christophe |

Vendeur / Cédant

| | |
|------------------------|--|
| Identité | DE VOLDER né(e) DE VOLDER Filip Gabriel Marcel 7 RUE de l'Etang 66500 Los Masos |
| Pays de domiciliation | FRANCE |
| CSP ou forme juridique | Artisan, commerçant ou chef d'entreprise |

Acquéreur / Cessionnaire

| | |
|------------------------|--|
| Identité | RICQUEBOURG né(e) RICQUEBOURG Jean 5 RUE de la riberette 66320 Vinça |
| Pays de domiciliation | FRANCE |
| CSP ou forme juridique | Profession intermédiaire (instituteur, infirmier, technicien, contremaître...) |

Parcelles

| Commune | Lieu-dit | Référence cadastrale | Surface | Nature cadastrale | Zone d'urbanisme | Division | Localisation |
|-------------------|------------|----------------------|-----------------|-------------------|------------------|----------|--------------|
| Los Masos (66104) | LAMBOULADE | ZC 0106 A | 1 ha 43 a 00 ca | T | N | - | Parcelle |
| Los Masos (66104) | LAMBOULADE | ZC 0106 B | 0 ha 37 a 00 ca | L | N | - | Parcelle |